

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET
DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

DIRECTION DE L'EMPLOI

**TERMES DE REFERENCE POUR LA FORMULATION D'UNE
NOUVELLE POLITIQUE NATIONALE DE L'EMPLOI DU SENEGAL**

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La question de l'emploi, celui des jeunes en particulier demeure une des préoccupations majeures du Gouvernement du Sénégal comme des autres pays du continent. L'acuité des enjeux multiformes des marchés de l'emploi dans le continent a conduit l'Union africaine à organiser un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement en septembre 2004 à Ouagadougou sur « l'emploi et la lutte contre la pauvreté ». A cette occasion, les Chefs d'Etat ont adopté une Déclaration et un Plan d'Action pour la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique. Pour marquer leur détermination à concrétiser leurs engagements de lutte contre le chômage et la pauvreté, ils ont adopté, pour une première fois, un Document sur le mécanisme de suivi, pour la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de la déclaration ainsi que de son Plan d'Actions.

Pour donner suite à cela, le Président de la république a créé par décret le Comité national intersectoriel de suivi pour la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de la déclaration ainsi que de son Plan d'Actions. Ce Comité constitue aujourd'hui le cadre de concertation approprié pour l'élaboration de politiques dans le domaine de l'emploi. Conformément aux engagements du Sommet de Ouaga, le Comité doit conduire l'exercice de formulation de la nouvelle politique de l'emploi.

Si la majorité des demandeurs d'emploi est constituée de jeunes de 18 à 35 ans, un autre phénomène très marqué a été révélé par le Recensement Général des Demandeurs d'Emploi (RGDE / 1999) qui indique que parmi les inscrits, près de 25 % sont âgés de 35 à 45 ans.

Depuis plus de deux décennies, une série d'initiatives en faveur de l'emploi a-t-elle été mise en œuvre afin de venir à bout du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté. Dans ce cadre, avec l'appui du PNUD et du BIT, le gouvernement a réalisé en 1996-97 des études qui ont permis au Comité de Suivi de la politique de l'Emploi d'élaborer de manière concertée et consensuelle, la première Politique nationale de l'Emploi, s'inspirant de la Convention no. 122 de l'Organisation Internationale du Travail sur la Politique de l'Emploi. Les travaux dudit comité ont abouti à la formulation en mars 1997 d'une Politique Nationale de l'Emploi (PNE) qui a été adoptée par le Président de la République en mai de la même année. Elle sera

complétée par un Plan d'Action pour l'Emploi (PAE) qui a été examinée en septembre 1998 en Conseil interministériel.

Cependant, malgré l'existence de la politique nationale de l'emploi qui constitue aujourd'hui le cadre de référence des actions et stratégies en matière d'emploi et qui a fait l'objet d'un large consensus autour des représentants de l'administration, des syndicats de travailleurs, des organisations d'employeurs et de la société civile, force est de constater que le problème reste entier.

La plupart des difficultés identifiées en 1995 que l'élaboration de la Politique Nationale de l'Emploi était sensée régler demeurent toujours aussi actuelles. Parmi ces problèmes, on peut citer :

- le niveau élevé du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté ;
- l'insuffisance de l'articulation entre les politiques d'emploi et les politiques de croissance et de développement ;
- les problèmes liés à la maîtrise de l'information sur le marché de l'emploi et le manque de coordination des initiatives qui rend difficile la collecte de l'information ;
- l'absence de leadership institutionnel du département en charge des questions d'emploi au sein de l'appareil gouvernemental ;
- le problème du financement de l'emploi en général ou l'inexistence d'un cadre d'intervention approprié des bailleurs de fonds.

Par ailleurs, l'introduction et la systématisation de l'approche HIMO dans les politiques d'investissement connaissent dans l'ensemble des applications timides.

La persistance de toutes les questions évoquées ainsi que les changements intervenus dans l'environnement national et international font qu'il est aujourd'hui nécessaire de revisiter la politique nationale de l'emploi pour la réorienter et mettre en place un cadre plus adapté et plus efficace en faveur de la promotion de l'emploi.

En effet, au niveau national, le contexte a beaucoup évolué avec au plan institutionnel la création de l'Agence Nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), du Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ) et du Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE), mais aussi la mise en œuvre de la décentralisation et l'évolution de la micro-finance en croissance continue. Il y a eu également la mise en œuvre de la Convention Etat – employeurs mais surtout l'avènement du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Qui a été décliné en Plan d'opérations sectoriel pour l'emploi, le travail et la fonction publique. Il faut également souligner la poursuite des efforts de mise en place d'un observatoire national de l'emploi et des qualifications professionnelles ainsi que le démarrage du projet d'élaboration d'un répertoire Opérationnel des emplois et métiers. Concernant les politiques sectorielles, d'importantes réformes institutionnelles ont été mises en place pour renforcer l'appui aux PME, à la micro finance, à l'artisanat ainsi que la formation professionnelle (FONDEF, etc)..

Le secteur de l'emploi bénéficie aujourd'hui d'un environnement favorable avec les diverses initiatives en cours. Le processus de mise en œuvre du DSRP a permis d'élaborer un Plan d'opérations sectoriel de la stratégie de réduction de la pauvreté dans les domaines de compétence propres au Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles comme la gestion et l'employabilité de la main-d'œuvre, le système d'information et la promotion de l'emploi. Le Plan d'opération sectoriel a été adopté en 2003 et fait une large place aux stratégies de promotion de l'emploi. Par ailleurs, le

Programme national de Bonne gouvernance (PNBG), qui a démarré ses activités, comporte un important volet sur l'emploi, dans sa composante « Amélioration de la qualité du service public ». Il faut indiquer l'effort soutenu du gouvernement depuis 2000, notamment avec le recrutement de 5000 jeunes dans la fonction publique sur trois ans.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation devrait permettre de créer des emplois nouveaux dans l'administration des structures décentralisées, avec des personnels appropriés.

Un aspect essentiel de la revue de la Politique de l'Emploi concerne le renforcement de la contribution du secteur privé dans la création d'emploi. Cela doit se faire par rapport à la Stratégie de Développement du Secteur Privé qui doit éclairer les choix pertinents susceptibles de stimuler la création d'emploi par l'entreprise privée. C'est ainsi que, pour des besoins de concentration de la démarche, la revue de la Politique nationale de l'Emploi devra apporter une attention soutenue aux problématiques ci-après :

1. les liens entre les investissements publics et les programmes / projets sectoriels d'une part, et la politique de l'emploi, d'autre part, en termes d'impact sur le volume et la qualité de l'activité des populations ; les secteurs qui retiendront l'attention sont l'agriculture, l'élevage, la pêche, le tourisme, l'artisanat, la petite et moyenne industrie et les services ;
2. l'analyse du cadre institutionnel du marché de l'emploi, l'état des dispositifs d'information, d'intermédiation et d'orientation professionnelle ;
3. la contribution du secteur privé à la promotion de l'emploi, ses performances et ses contraintes ;
4. la participation des collectivités locales à la lutte contre le chômage dans une perspective de soutien aux initiatives pour l'emploi de proximité ;
5. le rôle de la micro finance dans la création d'emploi et la lutte contre la pauvreté ;
6. les relations formation-emploi ;
7. la comptabilisation des emplois créés et à créer suite à la réalisation des projets et programmes de développement existants ou envisagés à terme.

II – OBJECTIFS

Les objectifs de l'étude sont décrits ci-après :

1/ Sur la base de l'analyse des expériences en matière d'emploi, du diagnostic et de l'évaluation des instruments de politique d'emploi et de l'appréciation de la situation de l'emploi, du chômage et de la pauvreté, l'étude vise la définition de nouvelles orientations de la politique nationale de l'emploi.

2/ Il doit notamment en résulter :

- un cadre cohérent d'orientations et d'actions en matière d'emploi, cadre qui s'intègre à la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ;
- un programme national d'actions pour l'emploi ;
- une proposition de dispositif institutionnel de mise en œuvre ;
- la mise en œuvre d'un processus clair de validation par les autorités compétentes.

III - PRODUITS ATTENDUS

Les résultats prendront la forme d'un ou de plusieurs documents et autres produits:

- a) une Nouvelle Politique de l'emploi ,
- b) un Plan d'Actions pour l'Emploi comportant, entre autres, des stratégies concrètes de création d'emplois, des sous-programmes et des projets (par région, secteur, catégorie...) ainsi que leur évaluation financière et leurs plans de financement ;
- c) une Lettre de Politique de l'Emploi.

IV - TACHES DU CONSULTANT

Un Consultant (bureau d'études ou groupement de bureaux d'études) sera recruté en accord avec la réglementation en vigueur pour réaliser la présente étude. Les principales catégories de tâches à réaliser sont décrites ci-après :

IV.1 - Liens Politiques macro économiques et politique de l'emploi.

Les résultats des politiques macro économiques, notamment la Stratégie e croissance accélérée (SCA), doivent être mis en exergue pour une lutte contre le chômage plus efficace.

- Etudier le potentiel de création d'emplois des secteurs cibles de la SCA
- Evaluer les mécanismes des liens entre les politiques macro économiques et la politique de l'emploi
- Proposer des mécanismes permettant d'intensifier le contenu emploi dans les politiques macro économiques, en particulier la SCA.

IV.2 - Politiques et programmes sectoriels

1. Examiner dans quelle mesure et comment l'emploi (objectifs, indicateurs et informations statistiques) est pris en compte dans la politique et les programmes sectoriels ;
2. Dresser un tableau de correspondances entre les objectifs, indicateurs, et stratégies du secteur avec ceux de l'emploi ;
3. Proposer des mécanismes d'intégration et de suivi d'objectifs "emploi" dans les politiques et programmes sectoriels ;
4. réaliser le comptage des emplois créés par les programmes et projets sectoriels, le secteur des ong, la micro finance, etc et mettre en place une base de données dynamique sur ces informations.

IV.3 - Contribution du secteur privé

1. Analyser les déterminants de l'impact du secteur privé sur l'emploi (composition sectorielle, structure selon la taille et la situation spécifique des micro, petites et moyennes entreprises, style de management et leadership, entreprise familiale, etc...) ;

2. Analyser les contraintes à l'expression adéquate de l'initiative privée (accès au crédit pour les PME, accès au foncier, fiscalité et dépenses sociales, Code du Travail, sous-traitance, etc...);
3. Proposer un plan susceptible de lever les contraintes/obstacles identifiés et d'élever sensiblement la contribution du secteur privé à la création d'emplois, ainsi qu'un projet d'appui ad hoc.
4. Analyser la situation des catégories socio professionnelles visées par le Code du travail en matière de promotion de l'emploi : primo demandeurs d'emploi, travailleurs ayant perdu leur emploi et personnes handicapées, et proposer des programmes opérationnels ;
5. Identifier les créneaux et niches porteurs pour la création d'emplois durables dans le secteur, les modalités macro-économiques financières et institutionnelles d'exploitation de ces potentialités ;

IV.4 - Responsabilités et rôles des collectivités locales

1. Analyser les préoccupations, attentes et perceptions des collectivités locales par rapport à l'emploi ;
2. Analyser l'intermédiation entre les compétences déléguées et la promotion de l'emploi au sein des collectivités locales ;
3. Analyser des actions significatives de quelques collectivités locales comme réponses aux besoins d'insertion socio-professionnelle des populations ;
4. Faire un inventaire de projets, programmes et partenaires au développement susceptibles d'être intéressés par le soutien aux initiatives pour l'emploi de proximité, et décrire avec précision leurs instruments dans un tableau de synthèse ;
5. Identifier/étudier les potentiels de partenariat institutionnel avec les structures publiques, parapubliques, les institutions locales privées intervenant dans divers domaines pouvant contribuer à la promotion des emplois de proximité ;
6. Proposer un plan de développement de l'emploi local ainsi qu'un projet d'appui ad hoc.

IV.5 - Relations formation-emploi

1. Recenser et évaluer les schémas et mécanismes opérationnels de rapprochement de l'école à la vie active ;
2. Dresser un portrait des filières de formation professionnelle dans l'objectif d'éclairer leurs performances d'insertion respectives ;
3. Evaluer le système national d'orientation scolaire et professionnelle (ressources informationnelles, ressources humaines, organisation et fonctionnement, etc.) ;
4. Analyser les liens et passerelles entre les systèmes d'enseignement général et d'enseignement technique et de formation professionnelle sous l'angle de leur articulation avec les besoins du marché du travail ;
5. Proposer un plan d'actions à partir des constats sur les points 1,2,3 et 4.

IV.6 - Cadre institutionnel

Le Ministère chargé de l'emploi aura d'importants rôles en matière d'impulsion, de coordination, de suivi et d'évaluation des différentes stratégies macro-économiques et

sectorielles dans leurs articulations avec la promotion de l'emploi. Cette position centrale devrait lui permettre par ailleurs d'assurer ses responsabilités dans la gestion du système d'information sur le marché de l'emploi. Ses missions fondamentales d'intermédiation sur le marché de l'emploi restent le socle de l'action du ministère chargé de l'emploi.

1. Effectuer un diagnostic des acteurs institutionnels publics et parapublics impliqués dans les missions d'intermédiation, d'information et d'orientation scolaire et professionnelle (analyse des forces et faiblesses, analyse des synergies et complémentarités,);
2. Proposer un cadre de rationalisation du dispositif sur la base des compétences distinctives des acteurs, des complémentarités et synergies possibles, et en prenant en compte les impératifs d'efficacité, d'efficience et de proximité à l'endroit des cibles démographiques et/ou géographiques.

V - DUREE, DEROULEMENT ET SUPERVISION DE L'ETUDE

L'étude est prévue pour une durée totale de trois (03) mois.

La supervision de l'étude sera assurée par un Comité de Pilotage créé au sein du "Comité national intersectoriel de Suivi pour la Mise en œuvre, le Contrôle et l'Evaluation de la Déclaration des Chefs d'Etat de l'Union africaine sur l'Emploi et la Lutte contre la pauvreté ainsi que son Plan d'actions".

VI - PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant chargé de la réalisation de l'étude devra justifier de compétences avérées et solides (références du bureau d'études ou du groupement de bureaux d'études, profils d'experts individuels) dans les domaines suivants :

- Politique et Planification du développement économique et social ;
- Politique et Planification de l'Emploi ;
- Droit du Travail et de la Sécurité sociale ;
- Gestion de la Formation professionnelle ;
- Economie agricole (Agriculture, Pêche, Elevage, Foresterie, ...);
- Développement des micro, petites et moyennes entreprises ;
- Gestion des Collectivités locales ;
- Management des organisations ;
- Gestion de l'Administration publique et Etudes institutionnelles ;
- Financement des projets et programmes de développement ;
- Conception et Gestion des systèmes d'information statistiques.